



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2023 - 005  
Séance du 10 mars 2023

**Désignation de deux représentants des étudiants au conseil du Service Commun de Documentation,  
désignés par leurs représentants au conseil d'administration**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*Acquisition de la délibération =*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 6*

*Nombre de membres présents : 3*

*Nombre de membres représentés : 2*

*Nombre de vote pour : 5*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

La désignation de Pauline Boistel et Blandine Louvin représentantes des étudiants au conseil du Service Commun de Documentation, désignées par leurs représentants au conseil d'administration, est approuvée.